SIMON ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Media
Enderby
Cyril Chassaing
Tel : 01 45 26 18 52
cch@enderby.fr

Simon Associés coopte 3 nouveaux associés à compter du 1er avril 2009 : Nicolas Billon, Chantal Millier-Legrand et David Pitoun

Paris, le 8 avril 2009. Le cabinet d'avocats d'affaires Simon Associés coopte **Nicolas Billon, Chantal Millier-Legrand** et **David Pitoun**, en qualité d'Associés. Jusqu'ici constitué de 2 Associés (Jean-Charles Simon et François-Luc Simon), le cabinet de « service global », spécialisé notamment dans l'accompagnement des PME/PMI, conforte ainsi la structuration entrepreneuriale de son équipe et renforce son activité en conseil et contentieux dans les domaines du droit social, droit immobilier et des entreprises en difficulté.

« Ces 3 cooptations ont pour objectif de renforcer l'identité du cabinet tournée vers l'entreprise. Spécialistes en conseil comme en contentieux des affaires et collaborateurs confirmés chez Simon Associés, Nicolas Billon, Chantal Millier-Legrand et David Pitoun permettent d'accompagner les clients du cabinet de façon globale et transversale dans l'ensemble de leurs problématiques juridiques et judiciaires. Simon Associés regroupe aujourd'hui 5 associés et 25 collaborateurs intervenants à Paris et à Lyon », explique Jean-Charles Simon, associé-gérant de Simon Associés.

Nicolas Billon, 36 ans, Avocat au Barreau de Paris depuis 1998, est titulaire d'un DESS de Juriste d'Affaires (Université Paris V). Il a exercé son activité en droit social au sein du cabinet Reinhart Marville Torre de fin 1997 à 2002, puis au sein du cabinet Asmar & Assayag de mars 2002 à avril 2005, et enfin en exercice individuel de mai à décembre 2005, avant de rejoindre le cabinet Simon Associés le 1er janvier 2006.
En charge du département droit social du cabinet, il intervient principalement pour le compte des entreprises ou de dirigeants en contentieux social (licenciements collectifs et individuels). Il conseille également les entreprises dans la mise en place de plans de sauvegarde de l'emploi, de plans d'intéressement et de participation, de plans de prévention et assiste enfin les entreprises dans leurs rapports avec les institutions représentatives du personnel, dans les négociations de départ de dirigeants et lors d'opérations d'audits sociaux en support d'acquisitions.

Chantal Millier-Legrand, 59 ans, Avocat au Barreau de Paris depuis 1972, est diplômée de l'Université de droit de Paris. Elle a débuté sa carrière au sein du cabinet Bousquet spécialisé en droit de l'immobilier, puis au sein du Cabinet Lhez Millier-Legrand, et enfin en exercice individuel où elle a conseillé des acteurs majeurs dans la gestion des centres commerciaux, dans le montage des opérations et dans les secteurs de la gestion locative, de la copropriété, de l'urbanisme commercial, avant de rejoindre Simon Associés en 2005.
Avec plus de 30 ans d'expérience, responsable du département immobilier du cabinet Simon Associés, Chantal Millier-Legrand, en collaboration avec les autres départements, traite l'ensemble des questions juridiques et judiciaires posées par les acteurs de ce secteur, réalise des audits, conseille dans le choix des stratégies, rédige les différents contrats, conseille dans la rédaction des baux et les cessions de droit au bail et de fonds de commerce. Chantal Millier-Legrand prend également en charge les contentieux relatifs à ses différents domaines d'intervention.

David Pitoun, 36 ans, Avocat au Barreau de Paris depuis 1997, est titulaire d'un LLM « Master of Laws Degree in International Legal Studies » (Université de Washington D.C) et d'un DESS en Droit des Affaires et Fiscalité (Université Paris I). Il exerce au sein du cabinet Simon Associés depuis 1997.
Fort de plusieurs années d'expérience, David Pitoun a acquis un véritable savoir-faire dans les contentieux complexes, il intervient dans des problématiques d'interprétation et d'exécution de protocoles entre associés ou actionnaires et de contentieux en responsabilité. Il a également développé une expertise forte en matière de restructurations notamment dans le cadre de la prévention et de la gestion des entreprises en difficultés.

A propos de Simon Associés

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires reconnu, regroupant plus d'une trentaine d'avocats et juristes à Paris et à Lyon, dont l'activité est principalement orientée vers les PME/PMI et institutionnels de l'investissement, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs très divers.

Simon Associés, organisé autour de huit pôles de compétences complémentaires (corporate/cessions/acquisitions, fiscal, entreprises en difficulté, franchise et distribution, contentieux, immobilier, social, réseaux d'information et de communication), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

Simon Associés a développé, au moyen de procédures qualifiées et d'une organisation interne structurée, une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, mettant en œuvre des actions et outils prenant en considération l'environnement technique, économique, humain, juridique et opérationnel de l'entreprise, garantissant ainsi un niveau de risque réduit à ses clients.

Simon Associés est membre de nombreuses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires, ainsi qu'une lettre mensuelle consacrée à l'actualité juridique.

www.simonassocies.com